

*La Ministre Déléguée*

*Paris, le 13 Novembre 2020*

Monsieur GZIL,

Nos Réf : D-20-021438

Objet : Lettre de mission relative à la formalisation d'un document-repère et d'une charte éthique pour l'accompagnement des personnes âgées dans les ESMS, pendant et après l'épidémie de la COVID-19

Comme l'a rappelé le président de la République le 22 septembre dernier, l'épidémie de la COVID-19 touche particulièrement les aînés, qui courent un risque accru de développer une forme grave de la maladie et paient un lourd tribut en termes de décès. Cependant, les mesures mises en œuvre pour protéger les aînés, surtout si elles sont amenées à s'inscrire dans la durée, ne devraient pas avoir pour effet de rompre les relations familiales, les liens affectifs, les activités, les interactions sociales. Dans un cadre global de confinement dans lequel chacun connaît une forme de restriction de ses libertés individuelles, il convient de trouver, au plus près du terrain, l'organisation la plus proportionnée et la plus juste, afin de protéger les aînés sans les isoler.

Depuis plusieurs mois, les directeurs et les personnels des EHPAD – comme d'ailleurs les directeurs et personnels de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux – font preuve d'un engagement sans faille auprès des personnes qu'ils accueillent et accompagnent. Ils sont présents, avec toute la compétence et le savoir-faire qui sont les leurs, aux côtés des plus vulnérables, garants des valeurs essentielles de notre société. Ils sont aussi inventifs de solutions et de dispositifs visant à limiter au maximum les contaminations, tout en portant le moins possible atteinte aux droits, aux libertés et au besoin fondamental de vie sociale qui sont ceux des aînés.

En temps ordinaire, les professionnels des EHPAD ont à cœur de faire de ces établissements des lieux de vie, ouverts sur l'extérieur, où la personne est accompagnée de manière collégiale, globale et personnalisée, en recherchant autant que possible son consentement, et en reconnaissant le rôle et la place de sa famille. Ces valeurs et cette culture de l'accompagnement peuvent paraître difficiles à préserver en temps de pandémie. Et pourtant, ce qui peut aider les équipes dans cette situation de crise, c'est précisément de pouvoir s'appuyer sur des principes clairs et sur les valeurs fondamentales du soin et de l'accompagnement. Car ce sont ces principes et ces valeurs – partagés par l'ensemble du secteur social et médico-social – qui donnent leur sens aux pratiques professionnelles, et c'est à partir de ces repères que les solutions les plus justes, les plus respectueuses et les plus adaptées à chaque contexte pourront être trouvées, localement, par les équipes.

Dans ce contexte, je souhaite que vous puissiez, en concertation étroite avec les acteurs du secteur, produire deux documents :

- à court terme, un *document-repère*, plus particulièrement destiné aux directeurs et aux équipes des EHPAD et des résidences autonomie, où ceux-ci pourront trouver tout à la fois des repères et des ressources éthiques pour faire face aux questionnements qui sont les leurs pendant la crise du Covid-19, et pour protéger les aînés sans « qu'il soit porté atteinte aux exigences fondamentales de l'accompagnement et du soin »<sup>1</sup> : ce document, après avoir rappelé les grands principes du soin et de l'accompagnement, pourra notamment lister des questions pratiques à se poser, décrire des initiatives

<sup>1</sup> CCNE, *Réponse à la saisine du ministère des Solidarités et de la Santé sur le renforcement des mesures de protection dans les EHPAD et les USLD*, 30 mars 2020

concrètes dont les directeurs et les équipes pourraient s'inspirer et indiquer des ressources externes aux établissements que ceux-ci pourraient mobiliser ;

- dans un second temps, une *charte éthique* sur les valeurs et les principes de l'accompagnement des aînés dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux : cette charte, qui repartira des nombreux travaux existants, rappellera les repères fondamentaux dans ce domaine, fera l'inventaire des points qui devraient plus particulièrement faire l'objet d'une vigilance systématique et montrera, exemples à l'appui, les formes diverses que peut prendre la démarche éthique dans un établissement ou un service social ou médico-social.

Vous veillerez dans votre mission à consulter largement et à recenser les bonnes pratiques, aussi bien françaises qu'internationales. Pour la formalisation de la charte éthique, vous associerez l'ensemble des acteurs intéressés par cette démarche, notamment :

- les fédérations et organismes représentatifs des personnes morales publiques et privées gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux ;
- les représentants des usagers et de leurs familles ;
- la commission en charge de la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance commune au Haut-Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et au Conseil national consultatif des personnes handicapées ;
- le Défenseur des droits ;
- le Comité consultatif national d'éthique et les espaces de réflexion éthique régionaux.

Vous serez appuyé dans votre mission par les services du ministère des Solidarités et de la Santé, notamment la Direction générale de la cohésion sociale, afin notamment de repérer les référentiels éthiques existants et d'identifier les pratiques et dispositifs mis en œuvre localement, qui pourraient inspirer d'autres équipes.

Je souhaite qu'une première version du document-repère puisse m'être transmise d'ici à la fin novembre 2020 et que le projet de charte éthique puisse m'être remis en juin 2021, avec un point d'étape en janvier 2021.

  
Brigitte BOURGUIGNON

Fabrice GZIL,  
Philosophe à l'Espace éthique d'Île-de-France,  
Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-évolutives